



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/503
S/1998/954
15 octobre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Points 45 et 93 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSÉQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SÉCURITÉ INTERNATIONALES
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 13 octobre 1998, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de la Fédération de Russie et
de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte du Communiqué conjoint adopté le 12 octobre 1998 à l'issue de la visite officielle du Président de la Fédération de Russie, Boris Eltsine, en République d'Ouzbékistan, et celui de la Déclaration conjointe faite à la même date par les Présidents de la République d'Ouzbékistan et de la Fédération de Russie au sujet de la situation en Afghanistan (voir annexes I et II).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 45 et 93 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
Fédération de Russie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) S. LAVROV

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de
l'Ouzbékistan auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) A. VOHIDOV

ANNEXE I

Communiqué conjoint adopté le 12 octobre 1998 à l'issue
de la visite officielle du Président de la Fédération de
Russie, Boris Eltsine, en République d'Ouzbékistan

Les 11 et 12 octobre 1998, le Président de la Fédération de Russie, Boris Eltsine, a effectué une visite officielle en Ouzbékistan, sur l'invitation du Président de la République d'Ouzbékistan, I. Karimov.

Les deux Présidents ont eu des entretiens au cours desquels ils ont examiné l'état actuel et les perspectives d'avenir des relations russo-ouzbèkes, ainsi que les problèmes internationaux et régionaux à l'ordre du jour. Ces entretiens se sont déroulés, comme à l'accoutumée, dans un esprit constructif d'amitié et de compréhension mutuelle.

Les chefs d'État ont réaffirmé que la coopération multiforme, qui s'est instaurée entre l'Ouzbékistan et la Fédération de Russie conformément au Traité du 30 mai 1992 sur les relations, l'amitié et la coopération entre ces États et la Déclaration du 2 mars 1994 sur le développement et l'approfondissement de la coopération dans tous les domaines, repose sur les principes de l'égalité des droits, de la confiance mutuelle et du respect de la souveraineté nationale.

Ils ont constaté avec satisfaction que les relations russo-ouzbèkes étaient marquées par un renforcement du partenariat stratégique et un dynamisme croissant. Ils se sont déclarés fermement convaincus que l'Ouzbékistan et la Fédération de Russie continueraient à l'avenir de nouer des relations de plus en plus étroites.

Un pas extrêmement important a été accompli sur cette voie : les deux États ont signé un traité sur le renforcement de la coopération économique mutuelle pour la période 1998-2007 et ont adopté un programme d'action à cet effet; de nouvelles perspectives à long terme se sont ainsi ouvertes pour le développement mutuellement avantageux du commerce, la coopération industrielle, financière, scientifique et technique dans des domaines essentiels, et les relations directes entre les régions et les agents économiques.

Les Présidents ont recommandé que la commission intergouvernementale de coopération économique intensifie ses activités.

La partie russe se déclare toujours intéressée par l'ouverture de postes consulaires en Ouzbékistan et confirme qu'elle est prête à tenir compte des vœux de la partie ouzbèke qui vont dans le même sens.

Les parties sont convenues d'envisager également la possibilité de signer des documents concernant le statut juridique des ressortissants de l'un des deux pays résidant de façon permanente sur le territoire de l'autre, la réglementation de l'émigration et la protection des droits des migrants, et l'emploi de travailleurs émigrés.

Divers accords intergouvernementaux et interministériels complétant et perfectionnant les bases contractuelles des relations bilatérales ont également été signés dans le cadre de cette visite.

Au cours de l'examen des problèmes de politique extérieure, les deux chefs d'État ont préconisé le renforcement de la coopération et la coordination plus étroite des efforts déployés pour assurer la paix internationale ainsi que la stabilité et la sécurité aux niveaux régional et mondial.

Une déclaration sur la coopération multiforme entre la République d'Ouzbékistan, la Fédération de Russie et la République du Tadjikistan a été signée. Les deux chefs d'État estiment que ce document jouera un rôle important dans le renforcement du partenariat stratégique et de la coopération entre les trois pays sur la base de l'égalité et de l'intérêt mutuel et constituera un instrument efficace pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Ils ont confirmé que l'Ouzbékistan et la Fédération de Russie entendaient continuer à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies, les autres organisations internationales et les États garants pour accélérer le processus de paix au Tadjikistan en assurant l'application intégrale de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale dans ce pays, ainsi que pour favoriser son relèvement et son développement économique. À cet égard, les deux Présidents ont appelé les parties engagées dans ce processus à faire preuve de bonne volonté et de sagesse et à coopérer de manière constructive dans le cadre de la Commission de réconciliation nationale.

Les deux Présidents se sont déclarés gravement préoccupés par la situation en Afghanistan et les conséquences préjudiciables que pourrait avoir pour les États d'Asie centrale et la Fédération de Russie l'escalade de la lutte armée interafghane.

Les deux Présidents ont adopté une déclaration conjointe au sujet de la situation en Afghanistan qui a été publiée dans la presse (voir annexe II).

Ils ont souligné qu'il importait d'améliorer le fonctionnement de la Communauté d'États indépendants (CEI) et de réformer ses structures et ses mécanismes en tenant compte des intérêts de tous ses membres, de l'expérience acquise et des nouvelles données politiques et économiques prévalant sur le territoire de la Communauté. Ils ont réaffirmé qu'il fallait continuer à rechercher des solutions conjointes dans le cadre du Forum intergouvernemental spécial de la CEI.

Les deux chefs d'État se sont déclarés convaincus que les résultats fructueux de la visite officielle du Président de la Fédération de Russie en République d'Ouzbékistan marquaient une étape et offraient de nouvelles perspectives pour l'élargissement et le renforcement de la coopération russo-ouzbèke.

Boris Eltsine a remercié les dirigeants et le peuple ouzbeks du chaleureux accueil qui lui avait été réservé et a invité le Président de la République d'Ouzbékistan, I. Karimov, à effectuer à son tour une visite officielle dans la Fédération de Russie. Cette invitation a été accueillie avec reconnaissance et la date de la visite sera arrêtée ultérieurement.

ANNEXE II

Déclaration conjointe adoptée le 12 octobre 1998 par les
Présidents de la République d'Ouzbékistan et de la Fédération
de Russie au sujet de la situation en Afghanistan

Les Présidents de la République d'Ouzbékistan et de la Fédération de Russie se déclarent gravement préoccupés par la situation en Afghanistan et les conséquences préjudiciables que l'escalade du conflit armé interafghan pourrait avoir pour les États d'Asie centrale et la Fédération de Russie.

Les deux Présidents estiment que la cause principale de la poursuite de cette guerre fratricide est la position du mouvement des Taliban qui ignorent délibérément les résolutions de l'Organisation des Nations Unies exposant les principes fondamentaux d'un règlement politique global du conflit afghan, notamment la résolution 1193 (1998) du Conseil de sécurité en date du 28 août 1998.

L'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan de certaines forces étrangères, l'instauration dans le pays d'un régime extrémiste violant de façon flagrante les droits de l'homme et protégeant le terrorisme et le trafic de drogues menacent directement les frontières méridionales de la Communauté d'États indépendants.

Les deux Présidents se déclarent à nouveau résolument attachés à la souveraineté, à l'indépendance et à l'unité nationale de l'Afghanistan ainsi qu'au maintien de son statut de membre de plein droit de la communauté internationale et de ses relations de bon voisinage avec les autres États.

À cette fin, l'Ouzbékistan et la Fédération de Russie sont prêts à coopérer étroitement sur le plan bilatéral et multilatéral et à participer activement aux initiatives prises par l'Organisation des Nations Unies en vue de parvenir dans les meilleurs délais à un règlement politique et pacifique du conflit armé interafghan qui soit acceptable pour tous les Afghans.

En particulier, les deux chefs d'État attachent une grande importance aux consultations menées dans le cadre du Groupe des voisins et amis de l'Afghanistan (Groupe "six plus deux") et approuvent les dispositions du document établi d'un commun accord à la suite de la réunion du Groupe qui s'est tenue au niveau des ministres des affaires étrangères à New York le 21 septembre 1998.

Les deux Présidents approuvent la proposition de tenir la prochaine réunion de ce groupe à Tachkent avec la participation de représentants des différentes factions afghanes en vue de rechercher d'un commun accord les voies d'un règlement politique du conflit afghan.

Les deux Présidents invitent le mouvement des Taliban et les autres parties prenantes afghanes se trouvant tant en Afghanistan qu'à l'étranger à engager un dialogue constructif afin de préserver la souveraineté de l'État afghan et de parvenir à une paix durable et au relèvement économique et culturel du pays.

Ce règlement pacifique du problème nécessite qu'il soit immédiatement mis fin à toutes les actions armées sur le territoire afghan, que tous les voisins de l'État islamique d'Afghanistan et les autres États assument et respectent l'obligation d'interdire les livraisons d'armes et de matériel militaire à toutes les parties au conflit expédiées à partir de leur territoire ou transitant par celui-ci, que cesse toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et qu'un gouvernement pleinement représentatif soit constitué avec la participation des divers groupes ethniques et tendances politiques.

Les deux Présidents soulignent qu'ils ne peuvent rester indifférents à la situation dangereuse qui s'est instaurée en Afghanistan et aux alentours de ce pays, et qu'ils prendront toutes les mesures requises.

Les deux Présidents se déclarent convaincus qu'il est encore tout à fait possible de parvenir à un règlement politique du conflit afghan. La raison et la bonne volonté doivent prévaloir.

Le Président de la République
d'Ouzbékistan

I. KARIMOV

Le Président de la Fédération
de Russie

Boris ELTSINE
